

Nous voulons des postes pour toutes et tous et un mouvement efficace pour les T1 !

L'ouverture du serveur pour effectuer vos vœux a lieu avant que votre titularisation ne soit prononcée. Cela ne doit pas vous empêcher d'accorder toute votre attention à la saisie de vos vœux pour que votre affectation l'année prochaine corresponde le plus possible à vos attentes. Cependant vous allez être nombreux et nombreuses à être titularisé-es à la rentrée 2020, il est possible que vous vous retrouviez sans affectation à l'issue de la première phase du mouvement, la cohérence entre votre premier vœu précis et votre VOL est donc particulièrement importante dans vos choix.

Pour ne pas vous perdre totalement dans les opérations du mouvement, le SNUipp-FSU est là pour vous aider et vous conseiller dans cette démarche.

Vous trouverez dans ce journal toutes les informations et conseils nécessaires pour votre mouvement. Nous vous invitons à nous contacter par mail ou Facebook pour des conseils personnalisés, à défaut de pouvoir vous rencontrer dans notre local syndical ou à l'INSPE.

Ce sera aussi l'occasion de prendre contact avec nous si vous rencontrez des difficultés dans votre année de stage et notamment concernant votre titularisation.

Vous pouvez compter sur nous pour vous aider à vous défendre et à faire les bons choix pour votre début de carrière !

Léa de Boisseuil & Marie Laferrière

DOSSIER SPÉCIAL AFFECTATION DANS LES ÉCOLES

Conseils pour le mouvement des stagiaires

- [Page 2](#) Le mouvement, kesako ?
- [Page 3](#) Les dates à retenir et la procédure à suivre
- [Page 4](#) Les différents types de vœux
- [Page 5](#) Les différents types de postes
- [Page 6](#) Les stratégies à adopter
- [Page 7](#) Transparence des résultats
Carte des écoles
Barèmes mouvement 2019

CONTACTEZ-NOUS !

Par mail, à l'attention de Marie ou Léa
snu75@snuipp.fr
Sur notre page Facebook
[Le SNUipp à l'INSPE](#)
(cliquez directement sur les liens)

Pour vous syndiquer
en quelques clics :

<https://adherer.snuipp.fr/75/>

Le mouvement : KESAKO ?

Le mouvement intra-départemental est l'opération administrative qui permet aux professeur-es des écoles de choisir une école et d'y obtenir un poste. Chaque professeur-e des écoles qui le souhaite peut formuler jusqu'à 30 voeux (précis + d'ordre général).

Si vous obtenez un poste lors de la première phase du mouvement il sera à titre définitif, vous le garderez jusqu'au jour où vous déciderez de changer de poste.

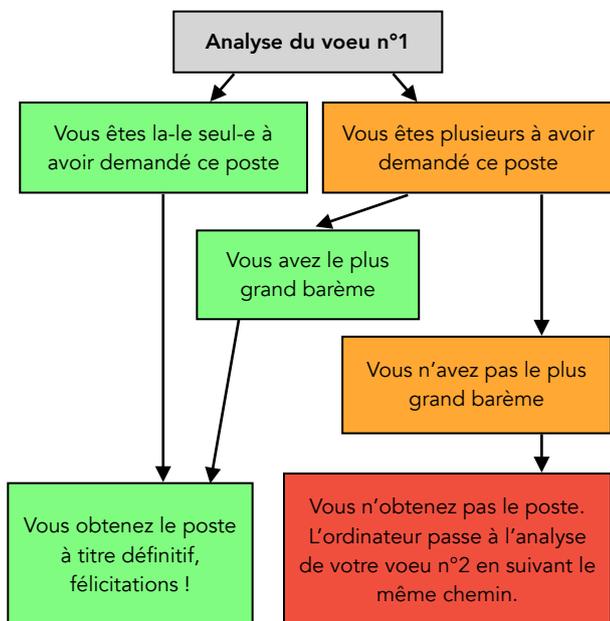
Attention, un poste ne détermine pas le niveau de classe. L'attribution des classes se fait dans le cadre du conseil des maître-sses. Dès que vous avez votre affectation, appelez l'école pour en discuter avec vos collègues et éventuellement participer au dernier conseil des maître-sses de l'année en cours.

Les collègues qui seront en congé parental ou en disponibilité à la rentrée 2020 ne participent pas au mouvement.

Le mécanisme

Phase 1

C'est l'ordinateur qui traite vos voeux de l'écran 1 en premier puis, si aucun de ces voeux ne peut être satisfait, l'ordinateur analyse votre VOL de l'écran 2. Tout se joue au barème (voir page 3).



Phase 2

Si aucun de vos voeux n'a été satisfait en phase 1, les services du rectorat analyseront la cohérence entre votre vœu précis n°1 et votre VOL pour vous trouver une affectation provisoire parmi les postes qui restent vacants après le mouvement et correspondant si possible à vos préférences.

Un peu de vocabulaire...

Notés E dans la colonne de gauche du serveur	Voeu précis Adjoint-e sur poste classe / BD / TRS
Notés R dans la colonne de gauche du serveur	VOG = Voeu d'Ordre Général
V	Vacant
SV	Susceptible d'être vacant
Poste bloqué	Poste non disponible au mouvement (réservé aux PES ou en stand-by pour un-e collègue passant le CAPPEI)
Pré élémentaire	Maternelle = ECMA
Poste fractionné	Plusieurs compléments de temps partiels, donc plusieurs classes voire écoles (TRS, DMF, BD REP +)
ECMA	Enseignant Classe MAternelle
ECEL	Enseignant Classe ÉLémentaire
BD école	Brigade école = Remplacements plutôt courts
BD circo	Brigade circo = Remplacements plutôt longs
TRS	Titulaire Remplaçant Secteur = TitSect = 4/4 temps (Poste fractionné)
DMF	Décharge Maître-esse Formateur-riche
EMPU EPEU EPPU	École Maternelle / Élémentaire Polyvalente PUBLIQUE
EMA EEA	École Maternelle / Élémentaire d'Application
MUG	Module Unité de Gestion : un regroupement de types de postes pour le VOL (chargé-e de classe / remplaçant-es)

Poste à titre définitif ou provisoire ?

Un **poste définitif** est un poste que vous garderez le temps que vous voudrez. S'il vous plaît c'est parfait, mais si vous voulez en partir il faudra obtenir un autre poste lors d'un prochain mouvement sinon vous serez maintenu-e dessus.

Un **poste provisoire** est une affectation obtenue à la seconde phase du mouvement pour une durée d'un an. Vous devrez participer à nouveau au mouvement l'année suivante. Ils sont obtenus dans la seconde phase du mouvement, en juillet, en tenant compte de la cohérence entre votre premier vœu précis (appelé *vœu indicatif* par l'Administration) et votre VOL.

Il y a désormais **trois types de postes définitifs** :

- les voeux précis (notés E), obtenus à partir de votre écran 1 et à la première phase du mouvement
- les VOG (noté R), obtenus à partir de votre écran 1 et à la première phase du mouvement
- le VOL, obtenu à la première phase du mouvement à partir de votre écran 2 si vous n'obtenez aucun vœu de votre écran 1.

Je fais mon mouvement

Dates	Opérations
16 avril	Publication de la circulaire
27 avril à 12h	Ouverture du serveur de saisie des vœux
Du 27 avril au 11 mai	Aide à la participation au mouvement par correspondance téléphonique ou par mails avec le SNUipp-FSU Paris
11 mai à 12h	Fermeture du serveur de saisie des vœux. Date limite de réception des documents liés à une demande de bonification au titre du handicap ou d'une situation sociale spécifique par la médecine de prévention.
Entre le 22 mai et le 5 juin	Je contacte le SNUipp-FSU pour vérifier mon barème et le contester si je constate une erreur.
22 mai	Envoi par le Rectorat sur iProf de l'accusé de réception de saisie de vos vœux avec indication d'un barème provisoire, à vérifier.
5 juin	Date limite des demandes de rectification des barèmes.
8 juin	Envoie sur iProf de la fiche de vœux comportant, pour chaque vœu formulé, le barème définitif.
30 juin	Publication des résultats du mouvement sur iProf, par mail et sur le serveur mouvement.
Entre le 30 juin et le 30 août	Je contacte le SNUipp-FSU pour contester les résultats du mouvement si je constate une erreur.

La procédure à suivre (du 27 avril au 11 mai, 12h)

- 1) Je me connecte au serveur MVT1D
 - Aller sur ARENA <https://bv.ac-paris.fr/>Vous aurez besoin de votre NUMEN.
 - Onglet Gestion des Personnels > I-prof > Les Services > SIAM > Phase Intra-départementale.
- 2) Je consulte la liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants. Je regarde en parallèle la carte interactive créée par le SNUipp-FSU Paris : <http://75.snuipp.fr/?Carte-interactive-des-ecoles-avec>
- 3) Je relève les numéros des postes qui m'intéressent sur papier libre.
- 4) Je classe ces postes par ordre de préférence. Je peux panacher vœux précis et VOG dans ma liste de 30 vœux maximum.
- 5) Je saisis mon VOL sur l'écran 2.
- 6) Je saisis les codes de mes vœux (précis et VOG) dans l'ordre dans l'écran 1.

Mon barème

Les PES participent au mouvement en même temps que tous-tes les titulaires parisien-nes, selon le barème suivant : AGS + E

AGS est l'ancienneté au 01/09/2020 (1 point par année, 1/12^{ème} de point par mois et 1/360^{ème} de point par jour). Les PES auront 1 point. *Sous réserve de modifications de la circulaire.*

E est le nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2020. Les enfants né-es entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2020 seront prises en compte (si envoi de l'acte de naissance avant la fermeture du serveur). *Sous réserve de modifications de la circulaire.*

À barème et à Ancienneté Générale de Service (AGS) égaux entre deux PES, c'est la date de naissance qui est prise en compte, en faveur de la-le plus âgé-e.

Le serveur

Lorsque vous arrivez sur le serveur vous pouvez :

- 1) « Consulter la circulaire ». Cela vous permet d'avoir toutes les informations supplémentaires dont vous pouvez avoir besoin.
- 2) « Consulter la liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants ». C'est ici que vous pourrez relever le numéro des postes qui vous intéressent. Sélectionnez dans le premier menu déroulant « Vacants ou susceptibles d'être vacants ».

Laissez le menu déroulant sur « Tous types de vœux » et dans l'autre menu déroulant sélectionnez le type de poste qui vous intéresse (ECMA / ECEL / TR Brigade / TRS / DMF). Dans chaque liste par type de poste, les postes précis apparaissent en début de liste et sont notés E dans la colonne « type de vœu ». Les VOG apparaissent ensuite dans la liste et sont notés R.

- 3) « Saisir et modifier votre demande de mutation ». C'est ici que vous pourrez rentrer les numéros relevés précédemment en les classant par ordre de préférence.

Le Pas à Pas pour s'y retrouver sur le serveur, c'est ici :
<http://75.snuipp.fr/?Le-pas-a-pas-du-SNUipp-FSU-75-pour>

Les différents types de voeux

Voeux précis, notés E

Il s'agit de postes fixes, on en trouve trois types. Vous les trouverez sur l'écran 1.

Les postes d'adjoint-es (= enseignant-es)

- Maternelle
- Élémentaire
- Fléchés langue

Les postes de Titulaires Remplaçant-es

- Brigades école / REP+
- Brigade circonscription
- Brigade ASH / FC

Les postes fractionnés

- TRS = Titulaire Remplaçant-e Secteur
- DMF = Décharge de Maître Formateur-trice

Voeux d'Ordre Général (VOG), notés R

Vous les trouverez sur l'écran 1. Ils sont classés par zones géographiques qui correspondent à des regroupements d'arrondissement.

Ils sont classés par types de postes (ECMA / ECEL / Brigade / TSecteur).

La liste de ces 28 VOG se trouve dans l'annexe de la circulaire ainsi que sur notre site.

Vous pouvez mettre un ou des VOG dans votre liste de 30 voeux de l'écran 1 en panachant avec les voeux précis si vous le souhaitez, dans l'ordre de vos préférences.

Demander un VOG signifie que vous souhaitez avoir un poste définitif dans la zone géographique et sur le type de poste indiqué. En

Voeux d'Ordre Large (VOL)

Vous les trouverez sur l'écran 2. Ils sont classés par zones géographiques qui correspondent à des regroupements d'arrondissements.

Ils sont également classés par types de postes mais plus larges : les MUG. Vous aurez le choix entre chargé-es de classe (sans discrimination entre maternelle ou élémentaire) **ou** TRS et Brigade (sans discrimination entre remplacements longs ou courts).

La liste de ces 14 VOL se trouve dans l'annexe de la circulaire ainsi que sur notre site.

Tous-tes les enseignant-es qui ne sont pas titulaires d'un poste sont obligé-es de remplir un VOL sur l'écran 2. Il servira si vous n'obtenez

mettant ce voeu, c'est un coup de poker : à la fois vous augmentez vos chances d'obtenir une école dans cette zone géographique (en plus des voeux précis que vous avez déjà mis) mais en même temps vous pouvez tomber dans une école que vous n'aviez pas choisie et qui ne vous plaira pas.

Par exemple :

Dans ma recherche « enseignant classe préélémentaire », je descends en bas de la liste et trouve le VOG 11-20. Si je l'ajoute à ma liste de 30 voeux, j'indique que je souhaite obtenir un poste à titre définitif, quel qu'il soit, en maternelle dans le 11^{ème} ou le 20^{ème}.

Les regroupements d'arrondissements

1-2-3-4-12	5-6-13	7-8-14-15	9-18
10-19	16-17	11-20	

aucun de vos voeux de l'écran 1 (voeux précis et VOG) lors de la première phase du mouvement.

Si vous n'obtenez toujours rien lors de la première phase du mouvement, les services du rectorat analyseront, lors de la deuxième phase, la cohérence entre votre premier voeu précis et votre VOL. Cela leur indiquera sur quels types de postes et dans quelles zones géographiques vous souhaiteriez être.

Par exemple :

Si j'ai mis un VOL « 11-20 chargé-e de classe » et mon premier voeu précis est « enseignant classe préélémentaire » à l'école Souzy dans le 11^{ème}, j'indique que je souhaite obtenir un poste en maternelle dans le 11^{ème}.

Les différents types de postes

Les postes d'adjoint-e

Ces postes sont des postes à temps plein dans une école maternelle, élémentaire ou polyvalente. Ils peuvent être en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) ou non.

Demandes de poste à titre provisoire dans l'enseignement adapté ou spécialisé :
contactez-nous pour obtenir des informations.

Les postes de remplacements

Les brigades école (BD école)

Elles sont rattachées à une école et gérées par la circonscription. Suite à l'intervention du SNUipp-FSU, ces collègues devraient effectuer des remplacements courts en priorité dans la circonscription.

Ils et elles peuvent cependant être appelé-es sur une zone élargie voire dans tout Paris. Ils et elles peuvent être appelé-es sur des missions de remplacement long.

Les brigades circo (BD circo)

Elles sont rattachées administrativement à une circonscription tout en restant gérées par la cellule de remplacement du rectorat. Ces collègues doivent se rendre dans leur école de rattachement à la prérentrée et lorsqu'elles et ils n'ont pas de mission de remplacement. Il est possible de se mettre en relation avec le service du rectorat pour indiquer des préférences géographiques.

Les brigades formation (BD FC)

Les brigades de formation continue peuvent être appelées sur des remplacements pour des absences non liées à la formation si aucune formation n'a lieu. Ils-elles sont affectés sur tout Paris.

Les brigades REP+

Les Brigade REP+ ont pour vocation à remplacer sur tous les REP+ de leur circonscription mais peuvent être affectés sur tout Paris si besoin.

Les brigades ASH

Les Brigades ASH sont gérées par les circonscriptions ASH et peuvent être affectés sur tout Paris si besoin.

L'un des avantages de ces postes : les ISSR (indemnité de sujétion spéciale de remplacement) d'environ 15€ brut par jour de remplacement, hors école de rattachement.

Une brigade dont le poste deviendrait vacant en cours d'année scolaire ne peut pas refuser le maintien sur ce poste de remplacement pour ne pas perdre les ISSR. Il y a arrêt du versement de l'ISSR dès que le remplacement couvre la totalité de l'année scolaire.

Attention : selon l'Administration, les fonctions de brigade ne sont pas compatibles avec un service à temps partiel. Dans le cas d'un temps partiel de droit, la ou le collègue serait affecté-e provisoirement sur un poste classe.

Les postes de fractionnés

Ces postes sont, dans la grande majorité des cas, constitués à partir de compléments de collègues à temps partiel ou de décharges de maître formateur-trice d'une journée par semaine (DMF). Ce sont ces postes que l'on appelle les « 4 quarts-temps ».

Vous serez rattaché-e à une école mais n'y effectuerez pas forcément de complément, il s'agit seulement d'un rattachement administratif et la circonscription vous affectera sur des écoles pour y effectuer des compléments. Il est possible d'indiquer ses préférences au Rectorat qui fera au mieux dans les affectations.

L'un des avantages de ces postes difficiles : les 4 points bonus pour les collègues affectées à titre définitif et pour les collègues affecté-es à titre provisoire sur au moins trois classes différentes pour une durée de minimum trois mois. Ces points ne se cumulent pas d'année en année. Ils sont éphémères pour un mouvement. Que vous obteniez un autre poste ou non, ils disparaissent de votre barème à l'issue du mouvement.

Attention : depuis deux ans les TRS peuvent être affecté-es sur d'autres circonscriptions que celle de leur école de rattachement.

Quelles stratégies adopter ?

Un mouvement fictif ?

Les stagiaires participent au mouvement comme tous les personnels, avec la particularité d'avoir très peu de points (1 point AGS + 1 point/enfant) par rapport aux autres collègues... et donc très peu de chance d'obtenir un poste. Auparavant, des postes étaient réservés pour les sortant-es d'IUFM, pour avoir une chance de voir quelques critères de choix satisfaits.

En pratique, il est probable que le mouvement effectué par la plupart des stagiaires ne soit pas efficace, et que vous soyez affecté-e en juillet ou en août voire même en septembre.

Celles et ceux qui n'auraient rien obtenu en juillet seront rattaché-es à une circonscription en surnombre en attendant qu'un poste se libère.

Les chances d'obtenir un poste :

- les postes de titulaires remplaçant-es (brigade) sont ceux qui sont le plus facile à obtenir avec très peu de points
- idem pour les postes de TRS
- les élémentaires en REP et les plus éloignées du centre de Paris sont accessibles avec peu de points
- les postes d'adjoint-es en maternelle sont les plus difficiles à obtenir.

Cette analyse n'est qu'indicative et varie d'année en année donc ne vous empêchez pas de demander les postes qui vous intéressent sous le prétexte qu'ils sont trop difficiles à obtenir.

Alors qu'est-ce que je fais ?

Ne mettre que les vœux que l'on souhaite vraiment...

Bien sûr, mieux vaut jouer le jeu du mouvement et des 30 vœux, car vous augmentez vos chances d'obtenir quelque chose mais n'oubliez pas une règle d'or : ne demandez que ce que vous souhaitez avoir. Chaque année, des collègues sont surpris-es d'avoir obtenu un poste qu'ils-elles ne souhaitent pas mais qu'ils-elles avaient demandé (souvent en fin de liste).

Pourquoi 30 vœux...

La participation au mouvement, pour les collègues nommé-es à titre provisoire ou sans poste est obligatoire. De plus, il faut savoir que tous les postes du département sont susceptibles d'être vacants, et qu'il y a autant de chances d'obtenir un poste déclaré « non vacant » qu'un poste déclaré « vacant ». Et même parfois plus, car un poste « vacant » est plus visible et donc est susceptible d'être demandé par plus de collègues.

En clair, si un poste vous plaît, n'hésitez pas, même si vous estimez

n'avoir que peu de chances de l'obtenir. On ne sait jamais !

L'ordre des vœux...

Il a une importance... pour vous : c'est dans cet ordre que vos vœux seront examinés. Mais contrairement à une idée reçue, sur un même poste à barème égal, ce n'est pas l'ordre des vœux de chacun-e qui départage les candidat-es, mais l'AGS puis l'âge (au bénéfice du ou de la plus âgé-e, au jour près).

Les vœux précis et les VOG peuvent être mélangés et vous les placerez dans l'ordre de vos préférences.

Une stratégie, des stratégies...

Il y a plusieurs manières de voir les choses. Certain-es préfèrent obtenir un poste fixe dès la première année pour pouvoir s'installer dans une classe et une équipe. Si c'est votre cas mieux vaut privilégier les écoles peu demandées. Ce sont souvent les écoles en REP ou REP+ et proches du périphérique. Elles sont généralement « difficiles » car les équipes ne sont pas toujours

stables. Ces écoles demandent un investissement important.

D'autres préfèrent être proches de leur domicile, peu importe l'école et le cycle dans lequel ils-elles enseignent. Dans ce cas il faut privilégier les VOG ou les postes de TRS en plus des postes précis dans le quartier.

D'autres encore souhaitent voir de nombreux fonctionnements avant de se stabiliser. Les postes de brigade semblent tout indiqués ! Dans tous les cas nous sommes là pour vous conseiller.

Temps de réflexion...

Prendre le temps de réfléchir, c'est bien, mais attention à la date de fermeture du serveur ! La procédure Internet permet toujours de revenir sur ses choix jusqu'à la fermeture du serveur (au 11 mai à 12h). Le dernier jour est souvent encombré, et un incident n'est jamais à exclure. Mieux vaut donc faire son mouvement un peu à l'avance : envoyez-nous votre liste de vœux par mail à snu75@snuipp.fr à l'attention de Marie ou Léa.

Transparence des résultats : opacité 2020...

Le SNUipp-FSU Paris avait l'habitude depuis de nombreuses années, de publier les résultats du mouvement avant la CAPD. Certain-es d'entre vous le savent, il ne sera plus possible de le faire cette année depuis la loi de Transformation de la Fonction publique promulguée en 2019.

Ceci permettait aux collègues demandant une mutation de contrôler leur proposition d'affectation en fonction de leur barème.

Les opérations de transparence n'existent plus dans la mesure où l'Académie ne donne plus accès aux documents aux organisations syndicales.

Il est plus que jamais nécessaire que vous nous contactiez au moindre doute, afin que nous puissions vérifier dans les meilleures conditions possibles les résultats publiés par l'Académie elle-même.

Rappelons que l'année dernière, 70 cascades avaient pu être détectées et corrigées grâce à votre vigilance et notre intervention auprès de l'Académie.

Où trouver de l'aide ?

Circonstances exceptionnelles, restez connecté-es !

Nous avons été contraintes de suspendre nos permanences à l'INSPE et dans notre local au 1 rue de Tourtille, 75019.

Le SNUipp-FSU Paris a organisé deux **live Facebook** sur sa page [Le SNUipp à l'INSPE](#) à revoir ici :

<https://www.facebook.com/snu75inspe/videos/693659604508193/>

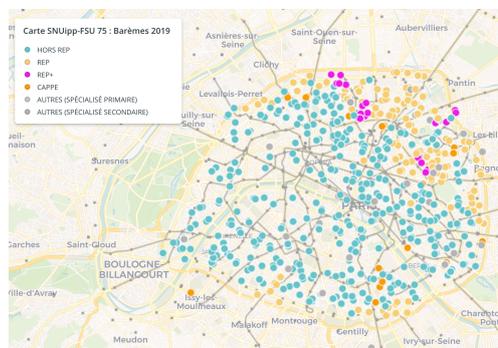
Un dossier complet spécial PES à consulter ici :

<http://75.snuipp.fr/?Dossier-special-mouvement-des-PES>

Carte des écoles du SNUipp-FSU Paris

Pour voir notre carte interactive des écoles avec tous les postes obtenus au mouvement 2019 :

<http://75.snuipp.fr/?Carte-interactive-des-ecoles-avec>



Le Pas à Pas du SNUipp-FSU pour s'y retrouver sur le serveur

<http://75.snuipp.fr/?Le-pas-a-pas-du-SNUipp-FSU-75-pour>

Tous les articles utiles pour réaliser son mouvement

<http://75.snuipp.fr/?-Mouvement-intra-departemental,7->

Pour vous syndiquer en quelques clics :

<https://adherer.snuipp.fr/75/>